



**Arrêté portant autorisation de fonctionnement
de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de moins de six ans
« Crèche "La ronde des Oussons" à Bizanos (64320) »**

SOLIDARITÉS HUMAINES
DIRECTION ENFANCE, FAMILLE, SANTÉ PUBLIQUE
SERVICE PMI

DGASH/EFSP/PMI/Arrêté 02-2023 n°6

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

VU la demande d'autorisation présentée par Madame la Présidente, représentant l'Association "La Ronde des Oussons" (2, Avenue de l'Europe – 64320 BIZANOS) pour l'augmentation de capacité d'accueil de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de moins de 6 ans « Crèche la Ronde des Oussons », sis 2, Avenue de l'Europe 64320 BIZANOS,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-16 et suivants du Code de la santé publique,
VU la décision d'ouverture au public en date du 05/10/2016 sous le AT n° 06413216P0006,
VU l'arrêté DGASH/EF-PMI & Santé Publique/Arrêté 07-2017 N°14 de l'Arrêté d'autorisation d'ouverture, reçu en Préfecture le 17/08/2017, portant autorisation de fonctionnement de l'établissement « Crèche la Ronde des Oussons » à BIZANOS,
VU l'avis favorable de Madame le Médecin-Chef départemental du service de Protection Maternelle et Infantile,
Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe, Chargée des Solidarités humaines.

ARRETE

ARTICLE I :

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de moins de six ans « Crèche la Ronde des Oussons », sis 2, Avenue de l'Europe 64320 BIZANOS est autorisé à fonctionner, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, avec une capacité d'accueil maximale de **24 places**, à compter du 01/02/2023. Les enfants accueillis sont âgés de 2 mois ½ à 4 ans.

ARTICLE II : La directrice désignée est Madame Anne-Laure MOUSIST, Éducatrice de Jeunes Enfants.

Le personnel d'encadrement est en conformité avec les normes réglementaires.

La règle d'encadrement est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent.

ARTICLE III : La gestion de l'établissement est assurée par l'Association la Ronde des Oussons, (2, Avenue de l'Europe – 64320 BIZANOS).

ARTICLE IV : Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont en conformité avec les articles R.2324-16 et suivants du Code de la santé publique.

ARTICLE V :

Monsieur le Directeur général des Services du Département,
Madame la Directrice générale adjointe, Chargée des Solidarités humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site : <https://publication-actes.le64.fr>.

Fait à Pau, le

**Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques**



Jean-Jacques LASSERRE